

Fiche d'examen au cas par cas pour les PPR Naturels

à adresser à ac-dreal-ra@developpement-durable.gouv.fr

Nota : en application du II-b de l'article R122-18 du code de l'environnement, ces informations seront mises en ligne sur le site Internet de l'autorité environnementale

La saisine doit s'accompagner des informations suivantes, afin de permettre à l'Autorité environnementale d'apprécier si une évaluation environnementale est nécessaire ou non (article R122-18 du code de l'environnement) :

- une description des caractéristiques principales du plan, schéma, programme ou document de planification, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification.

Coordonnées du porteur du plan

Direction départementale des territoires de la Savoie
Service sécurité et risques / Unité Risques
L'Adret - 1, rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY Cédex

0. Désignation du PPRN (joindre un plan de situation et une carte du périmètre)

Département : Savoie - **Commune : SEEZ**

1. Caractéristiques du PPRN

Procédure concernée

Révision partielle du plan de prévention des risques naturels (PPRN)

1.1. Quels sont les objectifs de la prescription de ce PPRN (notamment dans le cas où il s'agit d'une révision) ?

La maîtrise de l'urbanisation est assurée par le PLU.

La commune est dotée d'un PPRN approuvé le 7 janvier 2009 et annexé au PLU.

Des travaux de gestion des inondations et de restauration des milieux aquatiques du torrent du Reclus ont été réalisés entre la RD 1090 et l'Isère. Ces travaux ont été achevés à l'automne 2015.

A ce titre, la commune demande la révision du PPRN qui conduira à la prise en compte de ces travaux.

1.2. Quels sont les risques pris en compte (phénomènes physiques à l'origine des aléas ; population, infrastructures ou activités exposées) ? (joindre le cas échéant l'historique des événements constatés)

Les risques naturels pris en compte dans le PPRN initial sont les avalanches, les mouvements de terrain et les inondations. La révision partielle du PPRN concernera essentiellement le risque inondation.

1.3. La prescription du PPRN sera-t-elle appelée à s'inscrire dans un programme d'élaboration plus large impliquant d'autres PPR ?

Non

1.4. Le territoire est-il inclus dans un territoire à risques importants d'inondation (TRI) au sens de l'arrêté du 12/12/2012 ?

Non

2. Description des caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée

2.1 Décrivez les enjeux environnementaux du territoire (mention des principaux zonages environnementaux) sensibilité, vulnérabilité, tendances d'évolution :

Le périmètre de prescription de la révision du PPRN se situe à proximité des ZNIEFF suivantes :

Type de zone : ZNIEFF de type 1

ZNIEFF renouvelées de type 1

Interlocuteur : DDT - service environnement eau forêts / DREAL

Nom de la zone	Date d'actualisation	Surface indicative
Bois des Bochères	1/1/2012	150.84 ha
Eglise de Séez	1/1/2012	2.55 ha
Forêts de Malgovert et de Ronaz	1/1/2012	350.67 ha
Marais de Bourg-Saint-Maurice	1/1/2012	1.08 ha
Plateau du Petit Saint-Bernard et Lancebranlette	1/1/2012	897.28 ha

Type de zone : ZNIEFF de type 2

ZNIEFF renouvelées de type 2

Interlocuteur : DDT - service environnement eau forêts / DREAL

Nom de la zone	Date d'actualisation	Surface indicative
Adrets de la Moyenne Tarentaise	1/1/2011	273.43 ha
Beaufortain	1/1/2011	669.70 ha
Massif de la Vanoise	1/1/2011	3112.08 ha

Existence d'un SAGE : Non

Existence d'éléments constitutifs du SRCE ? Oui
Sont-ils sensibles aux risques naturels concernés ? Non

Natura 2000 (Site concerné ou situé à proximité ?) Oui à proximité (Réseau de Vallons d'altitude à Caricion)
+ Adrets de Tarentaise

Zone de montagne : Oui
Zone littorale : Non

2-2. Le territoire concerné fait-il l'objet d'une procédure d'urbanisme en cours ou de documents de planification approuvés ?

La commune dispose d'un PLU approuvé en 2013.

Ce document n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

2.3 Décrivez les pressions pesant sur le territoire concerné (par exemple étalement urbain...) :

Le PPR permettra d'orienter et de concentrer l'urbanisation sur des secteurs situés hors zone d'aléas ou dans les zones d'aléas les plus faibles.

3. Description des principales incidences (positives, négatives, directes, indirectes, cumulatives) sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du PPRN :

3.1 S'agissant des champs environnementaux, autres que les risques, décrivez les effets potentiels du projet de PPRN :

Effets potentiels sur l'étalement urbain : pas de manière directe. Le PLU intégrera toutes les contraintes d'urbanisme prescrites par l'application du PPRN, ce qui peut induire une densification dans les zones sans risques.

Effets potentiels sur les zones naturelles et agricoles : le PPRN n'a pas pour objet de définir le zonage d'occupation des sols. Le PPRN réaffirme le caractère d'inconstructibilité des zones non urbanisées affectées par des aléas de fortes et moyennes intensités.

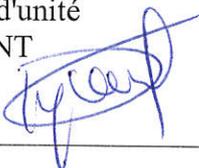
Effets potentiels sur les pollutions des eaux (accidentelles notamment) : effet positif.
Le règlement du PPRN prévoira en zone d'aléa d'inondation, la réglementation des dépôts de matériaux polluants, putrescibles ou flottants ainsi que l'ancrage ou le lestage des stockages de combustibles.

Effets potentiels sur le patrimoine bâti, les sites et paysages : Sans objet.

Effets potentiels sur le cadre de vie, l'exposition des populations aux pollutions et nuisances : le PPR n'a pas d'impact direct. Il est du ressort du PLU de fixer l'occupation du sol.

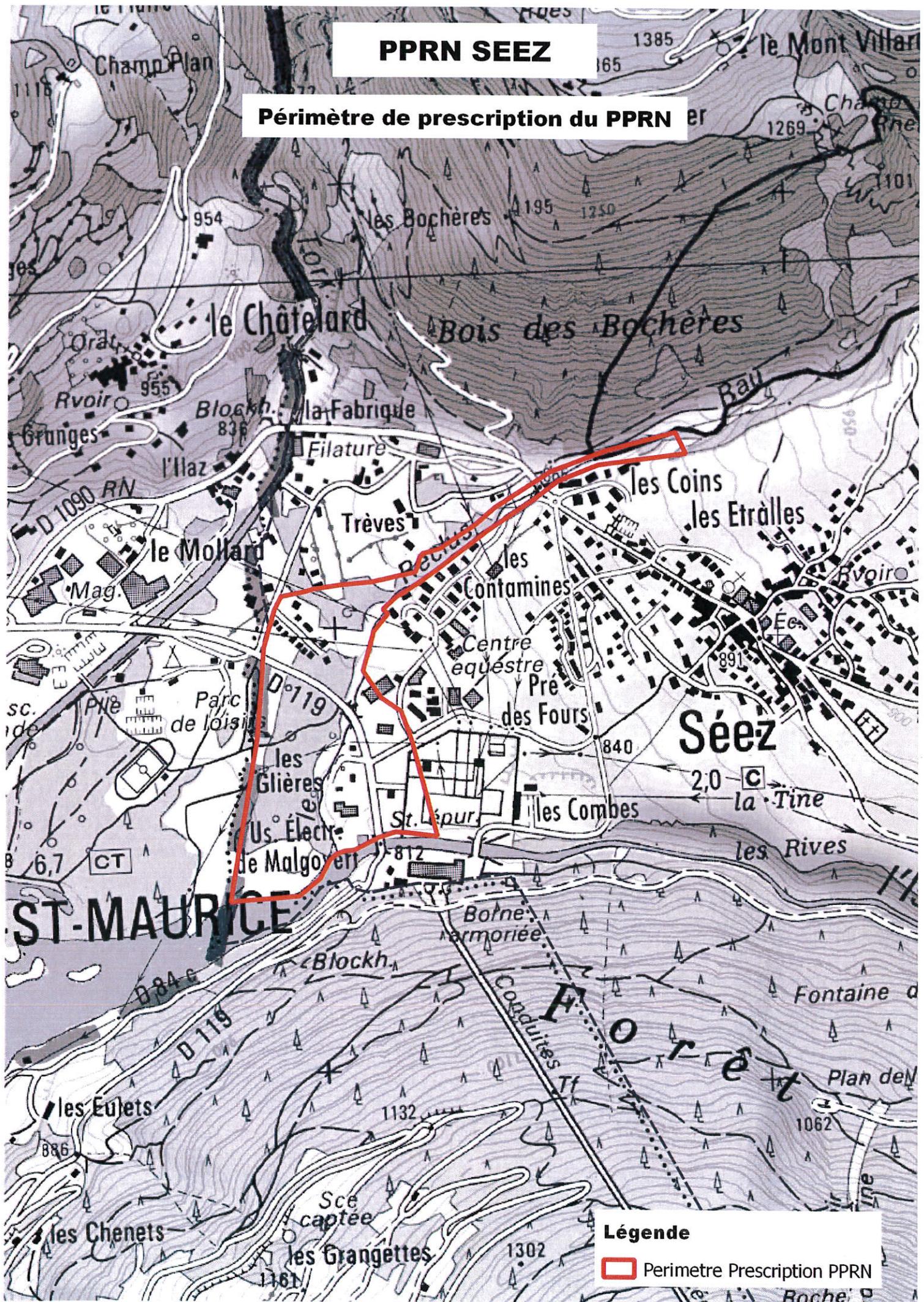
Pièces jointes :

- esquisse du périmètre de prescription de la révision du PPRN.

Fiche rédigée le 15 mars 2016 par le chargé d'études 	Vérifiée par 17/03/16 la responsable d'unité Magali DUPONT 	Validée le... 17 mars 2016 par le chef de service Philippe QUEMART 
---	--	--

PPRN SEEZ

Périmètre de prescription du PPRN



Légende

 Perimetre Prescription PPRN